



CSTB, CSA-Bénin, CGTB, COSI-Bénin, UNSTB,  
CSUB, CSPIB



## **MOTION DE PROTESTATION DES CENTRALES ET CONFEDERATIONS SYNDICALES DU BENIN A L'OCCASION DE LA MARCHE PACIFIQUE DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017**

Les travailleuses et travailleurs du Bénin, réunis au sein des Centrales et Confédérations syndicales et unis par le pacte de solidarité syndicale pour le bien-être de leurs membres et du peuple, à travers la présente marche gigantesque, déplorent la situation économique et sociale de notre pays et marquent leur profond désaccord avec le Gouvernement et son Chef, le Président Patrice Talon sur la gestion des problèmes du monde du travail.

- Considérant les effets néfastes de la gouvernance politique, économique et sociale sur la vie des travailleurs et du peuple ;
- Considérant les atteintes graves aux libertés fondamentales notamment associatives et syndicales en violation des Conventions 87 et 98 de l'OIT, de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 et de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 ;
- Considérant que les violations desdites libertés, se sont multipliées depuis l'avènement du régime dit de la Rupture et que les exemples sont légions en la matière ;
- Considérant la mise aux arrêts de rigueur le 2 Août 2017 du Secrétaire Général du SYNAPOLICE, Clément AKIYE ;
- Considérant les mesures de répression, d'intimidation et d'affectations punitives prises à l'encontre de l'ex Commandant de la BEF, de son adjoint et de certains de ses collaborateurs ;
- Considérant la mise aux arrêts de rigueur du capitaine Patrice TREKPO, Secrétaire Général par intérim du Syndicat National des Eaux, Forêt et Chasse, après sa sortie médiatique du dimanche 3 septembre 2017 au mépris de la loi N°2015-20 du 2

- avril 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publiques et assimilés en République du Bénin ;
- Considérant la radiation des dockers de la SOBEMAP et de leur responsable syndical, Louis GBEMENOU suite à une manifestation relative à la défense de leur corporation ;
  - Considérant la restriction apportée aux libertés estudiantines par le Décret N° 2017. 485 du 2 octobre 2017 fixant les modalités de collaboration des organisations estudiantines avec l'État et les autorités des universités publiques en République du Bénin ;
  - Considérant le recul de la liberté de presse à travers l'interdiction discriminatoire de diffusion sur le territoire national à certains médias par la HAAC et le contingentement de l'accès aux médias de service public tel que l'ORTB) ;
  - Considérant l'obstination et le refus du Président Talon de mettre en application certaines décisions de la Cour constitutionnelle en violation de la Constitution ;
  - **Considérant la prédation du patrimoine national par l'option ultralibérale du régime Talon, caractérisée par la cession progressive de la gestion du patrimoine national et de la fourniture des services publics au profit d'une oligarchie privée ;**
  - Considérant que ces nouveaux modes de délégation de gestion sont déguisés dans des concepts polémiques et polysémiques pour endormir les travailleurs et le peuple, afin de faire passer en douce la pilule ;
  - Considérant l'affermage des hôpitaux de zones et la concession-gérance du CNHU avec des conséquences incalculables et désastreuses sur le coût des prestations et leur accessibilité aux travailleurs et aux populations ;
  - Considérant la délégation de gestion de la SBEE, le mandatement du Port autonome de Cotonou, le leasing en ce qui concerne le parc automobile de l'Etat pour ne citer que ceux-là ;
  - Considérant les attributions tous azimut de marchés publics gré à gré constatées et suspendues par le gouvernement lui-même ;
  - Considérant **les réformes non inclusives** qui affament le peuple et qui par ailleurs, violent la Charte nationale du dialogue social et les principes fondamentaux de ce dialogue) ;
  - Considérant la promulgation de la loi scélérate N° **2017-05 du 29 Août 2017** fixant les conditions et la procédure d'embauche,

de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin en violation de l'accord de principe obtenu au niveau de la Commission nationale permanente Gouvernement/Centrales et Confédérations syndicales et qui demande de déférer la question devant le CNT et, tout ceci au mépris des contestations des travailleurs et des dispositions de la Charte nationale du dialogue social ;

- Considérant les réformes profondes et non partagées au niveau système éducatif national ;
- Considérant, les réformes au niveau de la santé, objet des remous sociaux mal gérés par l'Exécutif ;
- Considérant les réformes au niveau des secteurs de l'agriculture, de la télécommunication et de l'économie maritime avec leurs conséquences désastreuses sur les travailleurs et le peuple ;
- Considérant la **faiblesse du pouvoir d'achat des travailleurs et l'augmentation du taux de pauvreté** ;
- Considérant le fait que, le pouvoir d'achat des travailleurs du privé comme du public s'est amenuisé compte tenu de deux facteurs à savoir : la faiblesse de la progression des rémunérations et des salaires et la hausse des prix des denrées de première nécessité ;
- Considérant les déguerpissements sauvages et sans mesures d'accompagnement des artisans et petits revendeurs de l'économie informelle, qui exercent leurs activités aux abords de nos rues ;

Les Confédérations et Centrales syndicales du Bénin, après analyse la situation, dénoncent la gouvernance politique, économique et sociale du Bénin sous l'ère de la rupture, qui ne prend pas en compte les préoccupations fondamentales des travailleurs, chevilles ouvrières de tout développement économique et social.

**Elles s'insurgent contre la parodie de dialogue social et exigent :**

- 1- Le respect et la protection des droits humains et syndicaux ;
- 2- Le respect des engagements contenus dans la Charte nationale du dialogue social ;
- 3- L'abrogation de la N° **2017-05 du 29 Août 2017** fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-

d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin

- 4-** La libération du Capitaine Patrice TREKPO, Secrétaire Général par intérim du Syndicat National des Eaux, Forêt et Chasse et la réparation des préjudices causés à l'intéressé ;
- 5-** La satisfaction urgente des revendications des travailleurs du secteur de la santé, objet des grèves actuelles ;
- 6-** Le règlement des problèmes de l'éducation nationale objet des bruits de bottes qui s'annoncent ;
- 7-** La revalorisation du point indiciaire des agents de l'Etat et, une augmentation du Smig assortie de la hiérarchisation des salaires minima dans le secteur privé et parapublic ;
- 8-** L'arrêt des privatisations sous toutes ses formes, de la spoliation du patrimoine national et le retour de celui-ci dans le giron de l'Etat ;
- 9-** L'arrêt de la prédation du patrimoine national par l'option ultralibérale du régime Talon, caractérisée par la cession progressive de la gestion du patrimoine national et de la fourniture des services publics au profit d'une oligarchie privée ;
- 10-** L'abrogation pure et simple du décret N° 2017. 485 du 2 octobre 2017 fixant les modalités de collaboration des organisations estudiantines avec l'État et les autorités des universités publiques en République du Bénin
- 11-** La reconnaissance par la HAAC et par toutes les institutions de l'Etat, de la liberté de la presse et la non-discrimination en matière de diffusion des médias au Bénin, ainsi que l'accès à la presse de service public ;
- 12-** Le retour à l'emploi de toutes les victimes des licenciements abusifs, consécutifs à la liquidation des entreprises et structures publiques ;
- 13-** L'application des décisions de la Cour constitutionnelle par le pouvoir exécutif conformément à la Constitution du 11 décembre 1990 ;
- 14-** L'accompagnement des acteurs de l'économie informelle, sauvagement déguerpis des lieux de leurs activités génératrices de revenus et abandonnés dans la précarité ;
- 15-** L'annulation de la radiation des dockers de la SOBEMAP et de leur responsable syndical, Louis GBEMENOU et leur

réintégration pure et simple dans l'effectif du personnel de la société ;

- 16-** L'utilisation à bon escient des mesures d'accompagnement des acteurs de l'économie informelle afin de les sortir de la précarité et de la pauvreté.

Les Centrales et Confédérations syndicales, par cette marche pacifique, viennent tirer sur la sonnette d'alarme pour inciter le Gouvernement et son Chef à un dialogue social, franc, efficace et efficient pour la satisfaction effective des revendications et doléances légitimes des travailleurs et du peuple.

Les Centrales et Confédérations syndicales du Bénin, tiendront responsable le Gouvernement des déconvenues qu'engendrerait, la non satisfaction de ces justes et légitimes revendications.

**Fait à Cotonou, le vendredi 20 octobre 2017**

**Ont signé :**

**CSTB**  
Nagnini KASSA MAMPO

**CSA-Bénin**  
Anselme AMOUSSOU

**CGTB**  
Moudassirou BACHABI

**COSI-Bénin**  
Noël CHADARE

**UNSTB**  
Emmanuel ZOUNON

**CSUB**  
Christophe HOUSSIONON

**CSPIB**  
Christophe DOVONON